

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2016

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, médico-sociale et animation**Rapporteur : Philippe LaurentI - Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

- un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

II - Adaptation du tableau des effectifs liée à l'ouverture de nouvelles structures et à la réorganisation des services

L'ouverture du Relais assistants maternels / Relais assistants parentaux et celle du lieu d'accueil « La Rotonde » nécessitent de créer les postes indispensables à leur fonctionnement. Dans ce cadre, il est proposé de créer les postes suivants au 1<sup>er</sup> mars 2016 :

- un poste de rédacteur à temps complet
- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

III - Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, il est proposé de supprimer trois postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (240 heures par an) et de créer trois postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, afin de pouvoir nommer sur poste permanent des animateurs actuellement vacataires.

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant

Un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe avait été détaché pour stage sur le grade de rédacteur. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Au 1 <sup>er</sup> mars 2016
Ville	401,66 (dont 2 détachés pour stage)	407,21 (dont 1 détaché pour stage)
CCAS	38,06	36,06
<b>TOTAL :</b>	<b>439,72</b>	<b>443,27</b>

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2016.